

# Une meilleure collaboration est obligatoire

Afin d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage en Suisse et éviter les conflits, on a clairement besoin de davantage d'aires de séjour, de passage et de transit officielles dotées de règles claires.

Le nombre d'aires de séjour et de passage sur le territoire suisse pour les Yé-niches, Sintis et Roms pratiquant un mode de vie itinérant a diminué au cours des dernières années. A l'heure actuelle, il existe 31 aires de transit, il en faudrait 80. Pour les aires accessibles durant toute l'année, il serait nécessaire de créer 25 aires supplémentaires. Pour ce qui est des aires de transit pour les groupes étrangers, il n'existe que cinq espaces de grande dimension au lieu des dix à douze emplacements qui seraient nécessaires. C'est ce qu'indique le dernier rapport de situation publié par la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Les spécialistes sont unanimes: si l'on créait davantage d'aires officielles dotées de règles claires, les conflits entre les gens du voyage et les autorités communales resp. la population diminueraient.

## Redéfinir la notion de cohabitation

La création d'aires de séjour, de passage et de transit confronte les communes à d'importants défis. Les relations avec les gens du voyage sont régulièrement sujettes à conflits et l'attitude de la population est plutôt négative. «Gens du voyage et sédentaires cohabitent ensemble depuis des siècles. Cela étant, la cohabitation, sur le plan concret, doit sans cesse être redéfinie», a précisé

Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat, président de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» lors d'un séminaire qui a eu lieu à Berne le 26 janvier et qui a été organisé par l'Association des Communes Suisses (ACS) en collaboration avec la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». «Dans la recherche d'aires de stationnement, il en va d'êtres humains, c'est la raison pour laquelle je m'engage en faveur de ce thème», a déclaré Christoph Neuhaus.

## Ne pas déléguer les tâches

Au cours du séminaire, il a été démontré à l'aide d'exemples pratiques présentés par les cantons d'Argovie, de Zurich, de Vaud et de Berne comment les communes peuvent procéder lors de la planification et de l'exploitation d'aires de stationnement. Cela dit, cette tâche ne peut pas être assumée uniquement par les communes. «La planification et l'exploitation d'aires de séjour, de passage et de transit pour les gens du voyage ne peuvent pas être ordonnées dans une approche descendante. Permettre aux gens du voyage de pratiquer leur mode de vie est une tâche conjointe de tous les niveaux étatiques», a déclaré Hannes Germann, conseiller aux Etats et président de l'ACS. Les cantons et les communes ont l'obligation d'inscrire dans

les plans directeurs et les plans d'affectation les besoins des gens du voyage en termes d'espace. Des règles claires et une sensibilisation de la population sont nécessaires pour balayer les préjugés. Christoph Neuhaus constate lui aussi que de «nombreuses questions dans les relations avec les gens du voyage ne peuvent être résolues qu'en collaboration étroite avec les communes». Il est également nécessaire d'intégrer les organisations des Yé-niches, Sintis et Roms.

## Echange de valeurs empiriques

L'ACS salue les initiatives visant l'interconnexion des autorités communales en matière d'aires de stationnement. Un échange de valeurs empiriques est nécessaire. «En même temps, les services spécialisés des cantons peuvent soutenir les communes lors de la planification, de la création et de l'exploitation d'aires de séjour et de transit», a précisé Hannes Germann. Ils sont en même temps des interfaces importantes entre les offices cantonaux, les gens du voyage et leurs organisations ainsi que la population intéressée. *pb*

**Documents du séminaire:**  
[www.tinyurl.com/aires-de-sejour](http://www.tinyurl.com/aires-de-sejour)

## En faveur de l'étape d'aménagement 2035

D'ici à 2035, le Conseil fédéral entend investir 11,5 milliards de francs dans l'infrastructure ferroviaire. Une variante prévoyant d'investir 7 milliards de francs d'ici 2030 a également été mise en consultation. L'Association des Communes Suisses (ACS) privilégie clairement l'étape d'aménagement 2035. Dans sa prise de position, elle demande que les mesures continuent à être optimisées et que les éventuelles économies soient investies dans des projets

supplémentaires. La première priorité vise l'aménagement partiel du tunnel de base du Lötschberg. De l'avis de l'ACS, il est impératif, lors de la mise en œuvre de toutes les mesures prévues, que les flux de pendulaires existants soient pris en considération et que les éventuelles détériorations de l'offre soient corrigées par des mesures compensatoires. Par ailleurs l'ACS estime qu'il est nécessaire que les désavantages déjà existants pour les zones de

migration pendulaire du fait de l'aménagement soient compensés le plus rapidement pour éviter que les communes concernées doivent subir à long terme les inconvénients dus à leur emplacement. *réd*

**Avis politique:**  
[www.tinyurl.com/avis-politiques](http://www.tinyurl.com/avis-politiques)